

Me Jacques-Antoine GRAVILLOU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE ASSOCIE

SUCESSEUR de son père et de M° SARRAQUIGNE

54, avenue Ernest Ferroul

11160 PEYRIAC-MINERVOIS

Etude fermée le samedi - Parking clients

SAS HECTARE / SARL PAUL INVEST (Yannick TYSSEIRE)

1003742 /JAG /JP /MLG

Tél. 04 68 78 11 82

Fax. 04 68 78 13 63

e-mail : scp.gravillou@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques-Antoine GRAVILLOU, Docteur en Droit, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Jacques-Antoine GRAVILLOU, Notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à PEYRIAC-MINERVOIS, 54 avenue Ernest Ferroul, le 28 octobre 2022,

Avec la participation de Maître Philippe RAPPENEAU, Notaire à CARCASSONNE (Aude), assistant l'ACQUEREUR,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35.100.000,00 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du romarin Le Clos des Chanterelles - BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

La Société dénommée **PAUL INVEST**, Société à responsabilité limitée au capital de 300.000,00 €, dont le siège est à TOULOUSE (31400), 15 rue de la Charbonnière Bâtiment E , identifiée au SIREN sous le numéro 538836453 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

De la pleine propriété du **BIEN** ci-après désigné :

DESIGNATION

A VILLEMOUSTAUSOU (AUDE) - 11620 - Le Thou,

Une parcelle de terrain à bâtir

Portant le **numéro douze (12)** du lotissement dénommé LES TERRES DU THOU.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
CD	0265	LE THOU	00 ha 07 a 00 ca	T.A.B.

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en a la jouissance à compter du même jour.

Moyennant le prix principal de **QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENTS EUROS (81 900.00 EUR)**, taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise, dont le montant, fourni par le **VENDEUR** s'élève à DIX MILLE CENT QUARANTE-CINQ EUROS (10 145.00 EUR) ; le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève quant à lui à SOIXANTE ET ONZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (71 755.00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte, au moyen d'un prêt consenti par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PEYRIAC-MINERVOIS (Aude)

LE 28 OCTOBRE 2022


Notaires


Me Jacques-Antoine GRAVILLOU
Docteur en Droit
NOTAIRE
SCP GRAVILLOU
Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE, LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE.